



Nouvelle cible de la direction de la Fabrique : les post-productions en région

Le 24 septembre dernier, le Directeur Délégué à la Post-production annonçait la fin des binômes de Responsables Techniques Post-production (vidéo et audio) sur l'ensemble des sites de post-production de la fabrique en région.

Les salariés ont exprimé leur refus de cette nouvelle organisation. Leurs représentants et les organisations syndicales ont tenté, par le dialogue, d'expliquer à la direction les conséquences néfastes de cette décision, tout particulièrement sur la santé des salariés et la pérennité de l'exploitation des sites.

Après de nombreuses interpellations sans succès dans les instances de proximité, les organisations syndicales CGT, CFDT et FO ont décidé de déposer une saisine à ce sujet le 16 janvier. Encore une fois, en responsabilité, les outils du dialogue social ont été sollicités pour éviter un conflit.

Malgré deux réunions de saisine, le 23 janvier et le 6 février, la direction de la fabrique n'a pas avancé d'un iota. Après être arrivés les mains dans les poches et fait mine d'écouter les chefs OPS et responsables techniques invités, les représentants de la direction, Mme Jean-Le Corvaisier, secrétaire générale de la direction des moyens de fabrication, M. Grandsire, directeur délégué à la post-production, et Mme Fichet, DRH Technologies et Moyens de fabrication, ont renvoyé aux fiches de postes existantes, balayant tout ce qui leur avait été exposé jusque-là. Pourtant, le constat des salariés est sans appel : un responsable technique audio n'aura jamais les mêmes compétences qu'un responsable technique vidéo, et vice versa. Demander aux uns de prendre en charge le travail des autres sans y laisser sa santé et nuire à la qualité des productions est totalement illusoire, c'est donc inacceptable.

Comme à son habitude, la direction de la fabrique invoque l'organigramme cible décidé en 2018 avant la mise en œuvre de la réforme des moyens internes de fabrication. Sept ans plus tard, on ne compte plus les burn-out, arrêts maladie longue durée et démissions liés à cette réforme, mais c'est toujours ce plan funeste qui est suivi.

Depuis la dernière réunion, la direction a envoyé aux OS un relevé de conclusions indigent qui omet ostensiblement une proposition de compromis faite par les OS, la mise en place d'un poste de chef d'équipement (groupe 6) qui permettrait notamment aux chefs OPS une montée en compétence et une perspective d'évolution de carrière.

La direction des moyens de fabrication n'a manifestement pas compris ce qui se joue. En singeant le dialogue, elle cherche à gagner du temps mais n'emporte que l'incompréhension et la colère des salariés. Sa désinvolture coupable ne peut mener qu'à la défiance et au conflit.

Si la direction des moyens de fabrication, en la personne de son responsable, Yves Dumond, n'a aucune réponse concrète à apporter à cette saisine avant le 14 mars, il sera seul responsable des suites de son inconséquence.

Paris, le 12 mars 2025